

Direction des Statistiques,  
des Etudes et des Fonds

**TABLEAU  
DE BORD  
TRIMESTRIEL**  
Décembre 2019

**Les retraites du régime des  
non-salariés agricoles**  
Eléments démographiques  
et financiers  
au troisième trimestre 2018



# Tableau de bord

## Les retraites du régime des non-salariés agricoles au 30 septembre 2018

DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ETUDES ET DES FONDS

**Directrice de la publication :**

Nadia JOUBERT  
[joubert.nadia@ccmsa.msa.fr](mailto:joubert.nadia@ccmsa.msa.fr)

Rédacteur en chef :

David FOUCAUD  
[foucaud.david@ccmsa.msa.fr](mailto:foucaud.david@ccmsa.msa.fr)

Département « Retraite-Famille-ASS »

Iléana RADOI  
[radoi.ileana@ccmsa.msa.fr](mailto:radoi.ileana@ccmsa.msa.fr)

Rédactrice :

Katell GORVAN  
[gorvan.katell@ccmsa.msa.fr](mailto:gorvan.katell@ccmsa.msa.fr)

Mise en forme :

Marie-Claude MASTAIN

Diffusion :

Claudine GAILLARD  
[gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr](mailto:gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr)  
Nadia FERKAL  
[ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr](mailto:ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr)

## Sommaire

Baisse de 3,0 % en un an du nombre de retraités non-salariés agricoles .....	5
Augmentation de 1,3 % en un an de la pension annuelle moyenne de base des chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA .....	5
Hausse de 1,9 % en un an de la pension annuelle moyenne des anciens chefs d'exploitation, ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA et bénéficiaires de la RCO .....	6
Définitions et sigles cités .....	13
Encadré méthodologique : Le complément différentiel de retraite complémentaire obligatoire .....	14

## Tableaux

A) Retraites Non Salariées Agricoles (NSA) hors retraite complémentaire obligatoire (RCO) ....	7
Tableau 1 : Nombre de pensionnés NSA.....	7
Tableau 2 : Dénombrement des compléments de pension en fin de trimestre .....	7
Tableau 3 : Pension moyenne annualisée hors RCO .....	7
Tableau 4 : Nombre de pensionnés NSA par type de droits .....	7
Tableau 5 : Pension moyenne annualisée hors RCO par type de droits .....	8
Tableau 6 : Nombre de pensionnés par statut .....	8
Tableau 7 : Pension moyenne annualisée par statut .....	8
Tableau 8 : Part des bénéficiaires de majorations NSA parmi les droits personnels.....	8
Tableau 9 : Age moyen des pensionnés NSA.....	8
Tableau 10 : Proportion de polypensionnés parmi les droits personnels.....	9
Tableau 11 : Durée de carrière NSA parmi les droits personnels.....	9
Tableau 12 : Nombre de pensionnés par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA.....	9
Tableau 13 : Pension moyenne annualisée par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NS.....	9
B) Retraites NSA y compris RCO exclusivement pour la population RCO .....	10
Tableau 14 : Nombre de pensionnés NSA + RCO.....	10
Tableau 15 : Pension moyenne annualisée y compris la RCO .....	10
Tableau 16 : Nombre de pensionnés NSA + RCO (DP et/ou DR) par type de droits .....	10
Tableau 17 : Pension moyenne annualisée y compris la RCO par type de droits (en euros) .....	10
Tableau 18 : Nombre de pensionnés NSA + RCO par statut .....	10
Tableau 19 : Pension moyenne annualisée y compris la RCO par statut.....	11
Tableau 20 : Nombre de pensionnés NSA + RCO par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA .....	11
Tableau 21 : Pension moyenne annualisée y compris la RCO par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA .....	11
Tableau 22 : Bénéficiaires du complément différentiel de RCO .....	11

C) Retraites des chefs d'exploitations : NSA + RCO (si existe) + SA (si existe) .....	12
Tableau 23 : Nombre de pensionnés NSA chefs d'exploitation.....	12
Tableau 24 : Pension moyenne annualisée pour les chefs d'exploitation.....	12
Tableau 25 : Nombre de pensionnés NSA chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA .....	12
Tableau 26 : Pension moyenne annualisée pour les chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA .....	12

Télécharger les données au format Excel :



## **Les retraites du régime des non-salariés agricoles**

### **Eléments démographiques et financiers au 30 septembre 2018**

---

Au 30 septembre 2018, en France métropolitaine, plus de 1,3 million de personnes relèvent du régime de retraite de base des non-salariés agricoles (NSA). La pension annuelle moyenne de base des assurés anciens chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA est de 9 100 euros bruts hors retraite complémentaire obligatoire (RCO), soit 758 euros bruts mensuels ; un montant en hausse de 1,3 % en un an. Les polypensionnés représentent 90,6 % des retraités du régime des non-salariés agricoles. Tous régimes confondus, les anciens non-salariés agricoles perçoivent une pension de 14 199 euros bruts, soit 1 183 euros bruts mensuels. Parmi les pensionnés du régime des non-salariés agricoles, plus de 682 000 personnes bénéficient de la RCO. La pension annuelle moyenne des assurés anciens chefs d'exploitation, ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA et bénéficiaires de la RCO, est de 10 474 euros bruts, soit 873 euros bruts mensuels ; un montant en progression de 1,9 % en un an.

#### **Baisse de 3,0 % en un an du nombre de retraités non-salariés agricoles**

Au 30 septembre 2018, plus de 1,3 million de retraités relèvent du régime des non-salariés agricoles ; un effectif en baisse de 3,0 % en un an (tableau 1). Ce recul est dû à la structure démographique vieillissante de ce régime. En effet, près de trois décès de retraités sont dénombrés pour une attribution de pension.

Les anciens chefs d'exploitation sont près de 606 000 (45,0 % des anciens NSA) à bénéficier d'une pension, toutes durées de carrière confondues ; un effectif en baisse de 1,8 % en un an (tableau 6).

Parmi les retraités non-salariés agricoles bénéficiaires de droits personnels, plus de 381 000 personnes (28,3 % des anciens NSA) ont validé au moins 150 trimestres de cotisation dans le régime ; un nombre en recul de 3,3 % sur l'année (tableau 12).

#### **Augmentation de 1,3 % en un an de la pension annuelle moyenne de base des chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA**

Au 30 septembre 2018, près de 247 000 anciens chefs d'exploitation ont validé au moins 150 trimestres de cotisation dans le régime de base des non-salariés agricoles (40,7 % des anciens chefs d'exploitation) (tableau 12). Leur pension annuelle moyenne versée par la Mutualité Sociale Agricole est de 9 100 euros bruts (hors RCO), soit 758 euros mensuels ; un montant en progression de 1,3 % en un an (tableau 13).

La retraite annuelle moyenne des anciens chefs d'exploitation est de 6 320 euros bruts, soit 527 euros mensuels (hors RCO et toutes durées de carrière confondues) (tableau 7). La pension perçue est proportionnelle à la durée de carrière dans le régime des non-salariés agricoles.

Tous statuts et durées de carrière confondus, la pension annuelle moyenne des retraités non-salariés agricoles (hors RCO) atteint 5 184 euros bruts, soit 432 euros mensuels (tableau 3). La durée moyenne au régime NSA est de 96 trimestres (tableau 11), en diminution de 0,3 trimestre en un an.

Au 30 septembre 2018, 90,6 % des bénéficiaires de droits personnels au régime des non-salariés agricoles sont polypensionnés (tableau 10). En moyenne, les anciens non-salariés agricoles perçoivent une pension de 14 199 euros bruts, tous régimes confondus<sup>1</sup>, y compris les pensions complémentaires et les pensions de réversion, hors minimum vieillesse, soit 1 183 euros mensuels. La pension versée par le régime des NSA représente 42,9 % de la pension totale versée par l'ensemble des régimes.

---

<sup>1</sup> Donnée au 31 mars 2018 issue de l'échantillon inter-régimes de retraite (EIRR) pour les bénéficiaires de droits personnels au régime des non-salariés agricoles

## **Hausse de 1,9 % en un an de la pension annuelle moyenne des anciens chefs d'exploitation, ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA et bénéficiaires de la RCO**

Au 30 septembre 2018, 682 017 personnes bénéficient de la RCO (50,6 % des anciens NSA), un effectif en baisse de 1,6 % en un an (tableau 14).

Parmi les bénéficiaires de la retraite complémentaire obligatoire, plus de 417 000 personnes sont d'anciens chefs d'exploitation, soit une proportion de 61,2 % (tableau 18). Cet effectif baisse de 0,6 % en un an.

Les retraités anciens chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA, bénéficiaires de la RCO, perçoivent une pension annuelle moyenne de 10 474 euros bruts, soit 873 euros mensuels ; un montant en hausse de 1,9 % en un an (tableau 21). Cette progression s'explique essentiellement par la mise en place du complément différentiel de RCO<sup>2</sup>. Depuis 2017, ce dispositif permet de porter le montant de la retraite de droits personnels des chefs d'exploitation ayant eu leurs droits liquidés au taux plein, à 75 % du Smic net. A fin septembre 2018, 225 281 retraités (33,0 % des bénéficiaires de la RCO) en bénéficient pour un montant annuel moyen de 534 euros bruts, soit 44 euros mensuels (tableau 22).

Toutes durées de carrière confondues, les anciens chefs d'exploitation bénéficiaires de la RCO reçoivent une retraite annuelle moyenne de 9 110 euros bruts (y compris RCO), soit 759 euros mensuels ; un montant en hausse de 0,8 % en un an (tableau 19).

Toutes durées de carrière et statuts confondus, les bénéficiaires de la RCO perçoivent une pension annuelle moyenne de 9 366 euros bruts (y compris RCO), soit 781 euros mensuels ; un montant en hausse de 0,8 % en un an (tableau 15).

---

<sup>2</sup> - Pour la définition du complément différentiel de RCO, se reporter à l'encadré méthodologique en fin de document.

## Les retraites du régime des Non-Salariés Agricoles en métropole Eléments démographiques et financiers au 30 septembre 2018

### A) Retraites Non Salariées Agricoles (NSA) hors retraite complémentaire obligatoire (RCO)

**Tableau 1 : Nombre de pensionnés NSA**

	2017- T3	2018 - T3	% au T3 2018	Evolution 2018 - T3 / 2017- T3 (en %)
<b>Hommes</b>	597 136	582 598	43,2 %	- 2,4 %
<b>Femmes</b>	792 012	764 450	56,8 %	- 3,5 %
<b>ENSEMBLE</b>	1 389 148	1 347 048	100 %	- 3,0 %

Source : MSA

**Tableau 2 : Dénombrement des compléments de pension en fin de trimestre**

	2017- T3	2018 - T3	Evolution 2018 - T3 / 2017- T3 (en %)
<b>Bonification pour enfants</b>	611 074	588 136	- 3,8 %
<b>Majoration L814-2</b>	822	736	- 10,5 %
<b>Allocation supplémentaire du FSV</b>	13 795	12 187	- 11,7 %
<b>Allocation aux personnes âgées ASPA</b>	2 983	3 109	+ 4,2 %

Source : MSA

**Tableau 3 : Pension moyenne annualisée hors RCO**

Montants Droits Personnels (DP), Droits de Réversion (DR) et avantages complémentaires hors RCO  
Rapport femmes/hommes au T3 2018 : 86,3 %

	2017- T3	2018 - T3	Evolution 2018 - T3 / 2017- T3 (en %)
<b>Hommes</b>	5 558 €	5 620 €	+ 1,1 %
<b>Femmes</b>	4 836 €	4 851 €	+ 0,3 %
<b>ENSEMBLE</b>	5 147 €	5 184 €	+ 0,7 %

Source : MSA

**Tableau 4 : Nombre de pensionnés NSA par type de droits**

	2017- T3	2018 - T3	Evolution 2018 - T3 / 2017- T3 (en %)
<b>Droits personnels seuls</b>	976 053	948 449	- 2,8 %
<b>Droits de réversion seuls</b>	98 408	96 656	- 1,8 %
<b>Droits personnels et droits de réversion</b>	314 687	301 943	- 4,0 %

Source : MSA

**Tableau 5 : Pension moyenne annualisée hors RCO par type de droits**

Montants DP, DR et avantages complémentaires hors RCO

	2017- T3	2018 - T3	Evolution 2018 - T3 / 2017- T3 (en %)
Droits personnels seuls	4 665 €	4 705 €	+ 0,9 %
Droits de réversion seuls	1 025 €	995 €	- 2,9 %
Droits personnels et droits de réversion	7 929 €	8 030 €	+ 1,3 %

Source : MSA

**Tableau 6 : Nombre de pensionnés par statut**

	2017- T3	2018 - T3	% au T3 2018	Evolution 2018 - T3 / 2017- T3 (en %)
Chefs d'exploitation	617 080	605 976	45,0 %	- 1,8 %
Conjoints	139 063	132 907	9,9 %	- 4,4 %
Membres de la famille	219 658	209 318	15,5 %	- 4,7 %
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	413 347	398 847	29,6 %	- 3,5 %
ENSEMBLE	1 389 148	1 347 048	100 %	- 3,0 %

Source : MSA

**Tableau 7 : Pension moyenne annualisée par statut**

Montants DP, DR et avantages complémentaires hors RCO

	2017- T3	2018 - T3	Evolution 2018 - T3 / 2017- T3 (en %)
Chefs d'exploitation	6 290 €	6 320 €	+ 0,5 %
Conjoints	3 759 €	3 697 €	- 1,6 %
Membres de la famille	674 €	667 €	- 0,9 %
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	6 284 €	6 323 €	+ 0,6 %

Source : MSA

**Tableau 8 : Part des bénéficiaires de majorations NSA parmi les droits personnels**

	2017- T3	2018 - T3	Evolution 2018 - T3 / 2017- T3 (en %)
Proportion	13,3 %	13,1 %	- 0,2 pt
Montant moyen annuel (en euros)	717 €	745 €	+ 3,9 %

Source : MSA

**Tableau 9 : Age moyen des pensionnés NSA**

	2017- T3	2018 - T3	Différence 2018 - T3 / 2017- T3
Droits personnels seuls	76,8	76,8	+ 0,0
Droits de réversion seuls	80,4	80,7	+ 0,3
Droits personnels et droits de réversion	84,7	85,0	+ 0,3
ENSEMBLE	78,8	78,9	+ 0,1

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel : 

**Tableau 10 : Proportion de polypensionnés parmi les droits personnels**

	2017- T3	2018 - T3	Evolution 2018 - T3 / 2017- T3 (en points de %)
Proportion	89,8 %	90,6 %	+ 0,9 pt

Source : MSA

**Tableau 11 : Durée de carrière NSA parmi les droits personnels**

	2017- T3	2018 - T3	Différence 2018 - T3 / 2017- T3
Trimestres NSA moyens	96,4	96,0	- 0,3
Trimestres NSA : Quartile inférieur (25 %)	20	20	0
Trimestres NSA médians	100	100	0
Trimestres NSA : Quartile supérieur (75 %)	152	152	0

Source : MSA

**Tableau 12 : Nombre de pensionnés par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA**

	2017- T3	2018 - T3	Evolution 2018 - T3 / 2017- T3 (en %)
Chefs d'exploitation	251 901	246 518	- 2,1 %
Conjoints	23 746	21 489	- 9,5 %
Membres de la famille	4 025	3 706	- 7,9 %
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	114 491	109 300	- 4,5 %
ENSEMBLE	394 163	381 013	- 3,3 %

Source : MSA

**Tableau 13 : Pension moyenne annualisée par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA**

Montants DP, DR et avantages complémentaires hors RCO

	2017- T3	2018 - T3	Evolution 2018 - T3 / 2017- T3 (en %)
Chefs d'exploitation	8 981 €	9 100 €	+ 1,3 %
Conjoints	6 773 €	6 813 €	+ 0,6 %
Membres de la famille	7 886 €	8 077 €	+ 2,4 %
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	11 110 €	11 264 €	+ 1,4 %
ENSEMBLE	9 455 €	9 582 €	+ 1,3 %

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel : 

## B) Retraites NSA y compris RCO exclusivement pour la population RCO

Retraites non salariées agricoles (NSA) + retraite complémentaire obligatoire (RCO)

**Tableau 14 : Nombre de pensionnés NSA + RCO**

	2017- T3	2018 - T3	% au T3 2018	Evolution 2018 - T3 / 2017- T3 (en %)
<b>Hommes</b>	323 329	321 092	47,1 %	- 0,7 %
<b>Femmes</b>	369 615	360 925	52,9 %	- 2,4 %
<b>ENSEMBLE</b>	692 944	682 017	100 %	- 1,6 %

Source : MSA

**Tableau 15 : Pension moyenne annualisée y compris la RCO**

Montants DP, DR, avantages complémentaires et RCO DP et DR  
Rapport femmes/hommes au T3 2018 : 85,8 %

	2017- T3	2018 - T3	Evolution 2018 - T3 / 2017- T3 (en %)
<b>Hommes</b>	10 029 €	10 124 €	+ 0,9 %
<b>Femmes</b>	8 650 €	8 690 €	+ 0,5 %
<b>ENSEMBLE</b>	9 294 €	9 366 €	+ 0,8 %

Source : MSA

**Tableau 16 : Nombre de pensionnés NSA + RCO (DP et/ou DR) par type de droits**

Avantage du régime de base

	2017- T3	2018 - T3	% au T3 2018	Evolution 2018 - T3 / 2017- T3 (en %)
<b>Droits personnels seuls</b>	493 098	487 044	71,4 %	- 1,2 %
<b>Droits de réversion seuls</b>	7 276	7 856	1,2 %	+ 8,0 %
<b>Droits personnels et droits de réversion</b>	192 570	187 117	27,4 %	- 2,8 %
<b>ENSEMBLE</b>	692 944	682 017	100 %	- 1,6 %

Source : MSA

**Tableau 17 : Pension moyenne annualisée y compris la RCO par type de droits**

Montants DP, DR, avantages complémentaires et RCO DP et DR  
Avantage du régime de base

	2017- T3	2018 - T3	Evolution 2018 - T3 / 2017- T3 (en %)
<b>Droits personnels seuls</b>	8 612 €	8 681 €	+ 0,8 %
<b>Droits de réversion seuls</b>	3 569 €	3 525 €	- 1,2 %
<b>Droits personnels et droits de réversion</b>	11 214 €	11 344 €	+ 1,2 %

Source : MSA

**Tableau 18 : Nombre de pensionnés NSA + RCO par statut**

	2017- T3	2018 - T3	% au T3 2018	Evolution 2018 - T3 / 2017- T3 (en %)
<b>Chefs d'exploitation</b>	419 790	417 217	61,2 %	- 0,6 %
<b>Conjoints</b>	67 856	64 772	9,5 %	- 4,5 %
<b>Membres de la famille</b>	5 404	5 007	0,7 %	- 7,3 %
<b>Veufs ou veuves (avec ou sans DP)</b>	199 894	195 021	28,6 %	- 2,4 %
<b>ENSEMBLE</b>	692 944	682 017	100 %	- 1,6 %

Source : MSA

**Tableau 19 : Pension moyenne annualisée y compris la RCO par statut**

Montants DP, DR, avantages complémentaires et RCO DP et DR

	2017- T3	2018 - T3	Evolution 2018 - T3 / 2017- T3 (en %)
<b>Chefs d'exploitation</b>	9 040 €	9 110 €	+ 0,8 %
<b>Conjoints</b>	6 058 €	6 005 €	- 0,9 %
<b>Aides familiaux</b>	7 415 €	7 501 €	+ 1,2 %
<b>Veufs ou veuves (avec ou sans DP)</b>	10 989 €	11 092 €	+ 0,9 %

Source : MSA

**Tableau 20 : Nombre de pensionnés NSA + RCO par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA**

	2017- T3	2018 - T3	% au T3 2018	Evolution 2018 - T3 / 2017- T3 (en %)
<b>Chefs d'exploitation</b>	248 922	243 660	65,0 %	- 2,1 %
<b>Conjoints</b>	22 927	20 739	5,5 %	- 9,5 %
<b>Membres de la famille</b>	3 508	3 207	0,9 %	- 8,6 %
<b>Veufs ou veuves</b>	112 181	107 178	28,6 %	- 4,5 %
<b>ENSEMBLE</b>	387 538	374 784	100 %	- 3,3 %

Source : MSA

**Tableau 21 : Pension moyenne annualisée y compris la RCO par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA**

Montants DP, DR, avantages complémentaires et RCO DP et DR

	2017- T3	2018 - T3	Evolution 2018 - T3 / 2017- T3 (en %)
<b>Chefs d'exploitation</b>	10 282 €	10 474 €	+ 1,9 %
<b>Conjoints</b>	7 156 €	7 197 €	+ 0,6 %
<b>Aides familiaux</b>	8 235 €	8 426 €	+ 2,3 %
<b>Veufs ou veuves</b>	12 216 €	12 424 €	+ 1,7 %
<b>ENSEMBLE</b>	10 639 €	10 833 €	+ 1,8 %

Source : MSA

**Tableau 22 : Bénéficiaires du complément différentiel de RCO**

	2017- T3	2018 - T3	Evolution 2018 - T3 / 2017- T3 (en %)
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	221 576	225 281	+ 1,7 %
<b>Montant moyen annuel (en euros)</b>	430 €	534 €	+ 24,3 %

Source : MSA

### C) Retraites des chefs d'exploitations : NSA + RCO (si existe) + SA (si existe)

Retraites non salariées agricoles (NSA) + retraite complémentaire obligatoire (RCO) + salarié agricole (SA)

**Tableau 23 : Nombre de pensionnés NSA chefs d'exploitation**

	2017- T3	2018 - T3	% au T3 2018	Evolution 2018 - T3 / 2017- T3 (en %)
<b>Hommes</b>	432 142	424 193	70,0 %	- 1,8 %
<b>Femmes</b>	184 938	181 782	30,0 %	- 1,7 %
<b>ENSEMBLE</b>	617 080	605 975	100 %	- 1,8 %

Source : MSA

**Tableau 24 : Pension moyenne annualisée pour les chefs d'exploitation**

Montants NSA DP, DR, avantages complémentaires et ou RCO DP, DR  
et ou SA DP, DR, avantages complémentaires  
Rapport femmes/hommes au T3 2018 : 74,9 %

	2017- T3	2018 - T3	Evolution 2018 - T3 / 2017- T3 (en %)
<b>Hommes</b>	8 466 €	8 632 €	+ 2,0 %
<b>Femmes</b>	6 407 €	6 467 €	+ 0,9 %
<b>ENSEMBLE</b>	7 849 €	7 982 €	+ 1,7 %

Source : MSA

**Tableau 25 : Nombre de pensionnés NSA chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA**

Trimestres NSA, ou NSA et SA si existe >=150

	2017- T3	2018 - T3	% en 2018 - T3 / pensionnés toute durée de carrière	Evolution 2018 - T3 / 2017- T3 (en %)
<b>Chefs d'exploitation</b>	329 212	325 262	53,7 %	- 1,2 %
<b>Tous statuts</b>	508 944	498 355	36,7 %	- 2,1 %

Source : MSA

**Tableau 26 : Pension moyenne annualisée pour les chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime agricole**

Montants NSA (DP, DR, avantages complémentaires) et ou RCO (DP, DR)  
et ou SA (DP, DR, avantages complémentaires)

	2017- T3	2018 - T3	Evolution 2018 - T3 / 2017- T3 (en %)
<b>Pension moyenne des chefs d'exploitation</b>	10 599 €	10 794 €	+ 1,8 %
<b>Pension moyenne tous statuts</b>	10 953 €	11 139 €	+ 1,7 %

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



## Définitions

<b>Droit personnel</b>	Droit acquis par un assuré du fait de ses propres cotisations.
<b>Droit de réversion</b>	Avantage attribué au conjoint survivant compte tenu des droits acquis par l'assuré décédé.
<b>Avantage complémentaire</b>	Avantage accessoire qui peut être servi en complément d'un avantage de vieillesse (majoration enfants, majoration pour conjoint à charge, majoration forfaitaire pour enfant, majoration pour tierce personne).
<b>Bonification pour enfants</b>	Avantage complémentaire égal à 10 % de l'avantage de base, lorsque le titulaire a eu ou élevé au moins trois enfants.
<b>Majoration L814-2</b>	Majoration destinée, sous conditions d'âge et de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant de l'allocation aux vieux travailleurs non-salariés.
<b>ASPA</b>	Allocation de solidarité aux personnes âgées destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Remplace notamment l'allocation du FSV depuis 2006.
<b>FSV</b>	Allocation du fonds de solidarité vieillesse destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Est remplacée par l'ASPA depuis 2006 pour les nouveaux droits.
<b>Majoration NSA</b>	Majoration des petites retraites mise en place au 1er janvier 2009. Elle est destinée à garantir un montant minimum de retraite personnelle de base pour les assurés ayant fait valoir l'intégralité de leurs droits à pension auprès de tous les régimes. Elle s'applique à toutes les retraites personnelles non salariées agricoles de base quelle que soit leur date d'effet dans les limites d'un plafond de revenu.
<b>Trimestres à l'ouverture du droit à retraite</b>	Nombre total de trimestres validés par l'ensemble des régimes d'affiliation de retraite.
<b>Polypensionné</b>	Retraité titulaire d'avantages de vieillesse auprès de différents régimes de base obligatoires de Sécurité sociale.
<b>Montants de pensions</b>	Somme des montants de pensions de droit personnel, de réversion et des avantages complémentaires.

### Sigles cités :

DP :	Droit Personnel
DR :	Droit de Réversion
NSA :	Non-Salarié Agricole
RCO :	Retraite complémentaire obligatoire
SA :	Salarié Agricole
T :	Trimestre

## **Encadré méthodologique**

### **Le complément différentiel de retraite complémentaire obligatoire**

Prévu par l'article 35 de la loi n° 2014-40 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, il permet de porter le montant de la retraite de droits personnels (base et retraite complémentaire), des chefs d'exploitation ayant eu leurs droits liquidés au taux plein, à 75 % du SMIC net agricole à échéance 2017.

Son application a été effectuée progressivement (pension de droits personnels portée à 73 % du Smic en 2015, à 74 % en 2016, puis à 75 % en 2017).

Les conditions d'attribution ont été les suivantes :

o Pour les liquidations intervenues avant 1997 :

- durée de carrière non-salariée agricole supérieure ou égale à 130 trimestres,
- et nombre de trimestres en qualité de chef d'exploitation ou d'exploitant agricole supérieur ou égal à 70.

o Pour les liquidations intervenues à partir de 1997 :

- durée de carrière égale à la durée exigée pour obtenir une retraite à taux plein,
- et nombre de trimestres en qualité de chef d'exploitation ou d'exploitant agricole supérieur ou égal à 70.

**Caisse Centrale de la MSA    Direction des Statistiques, des études et des fonds**

19 rue de Paris

01 41 63 77 77

CS 50070

93013 Bobigny cedex

[statistiques.msa.fr](http://statistiques.msa.fr)